

AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal

ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 septembre 2023, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

ORDONNANCES NUMÉRO OCA23-(C-4.1)-002-D, OCA23-(P-1)-001-D, OCA23-(P-3)-001-D, OCA23-(RCA22-30105)-001-D et OCA23-(RCA09-Z01)-001-D

Ces ordonnances permettent la fermeture de rues, l'affichage, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, de même que le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, le tout selon les sites et les horaires des événements identifiés dans l'édition de la Programmation des événements publics dans l'arrondissement, pour l'année 2023.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA23-(C-4.1)-008

Cette ordonnance autorise le retrait d'un espace de stationnement pour personne à mobilité réduite face au 752, 1^{ère} Avenue et abroge l'ordonnance numéro OCA22-(C-4.1)-010.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA23-(C-4.1)-009

Cette ordonnance autorise l'installation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite près du 8452, avenue Nicolas-Leblanc

ORDONNANCE NUMÉRO OCA23-(C-4.1)-010

Cette ordonnance autorise la mise à jour de la réglementation de stationnement autour de l'école primaire Académie Léonardo da Vinci.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA23-(C-4.1)-011

Cette ordonnance autorise la mise à jour de la réglementation de stationnement autour l'école primaire internationale Michelangelo.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA23-(C-4.1)-012

Cette ordonnance autorise la mise à jour de la réglementation de stationnement autour l'école primaire Sainte-Marguerite-Bourgeoys.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA23-(C-4.1)-013

Cette ordonnance autorise la mise à jour de la réglementation de stationnement autour l'école primaire François-La Bernarde.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA23-(C-4.1)-014

Cette ordonnance autorise la mise à jour de la réglementation de stationnement autour l'école primaire Fernand-Gauthier.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA23-(C-4.1)-015

Cette ordonnance autorise la mise à jour de la réglementation de stationnement autour l'école primaire Félix-Leclerc.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA23-(C-4.1)-016

Cette ordonnance autorise la mise à jour de la réglementation de stationnement autour l'école spécialisée Le Tournesol – Annexe RDP

ORDONNANCE NUMÉRO OCA23-(C-4.1)-017

Cette ordonnance autorise la mise à jour de la réglementation de stationnement autour l'école primaire Marc-Aurèle-Fortin – Annexe Guoin

ORDONNANCE NUMÉRO OCA23-(C-4.1)-018

Cette ordonnance autorise la mise à jour de la réglementation de stationnement autour l'école primaire Notre-Dame-de-Fatima.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA23-(C-4.1)-019

Cette ordonnance autorise la mise à jour de la réglementation de stationnement autour l'école primaire Saint-Marcel.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA23-(C-4.1)-020

Cette ordonnance autorise la mise à jour de la réglementation de stationnement autour l'école primaire Denise-Pelletier.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA23-(C-4.1)-021

Cette ordonnance autorise la mise à jour de la réglementation de stationnement autour l'école primaire Simone-Desjardins.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA23-(C-4.1)-022

Cette ordonnance autorise la mise à jour de la réglementation de stationnement autour l'école secondaire Daniel-Johnson.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA23-(C-4.1)-023

Cette ordonnance autorise la mise à jour de la réglementation de stationnement autour l'école primaire Marc-Aurèle-Fortin.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA23-(C-4.1)-024

Cette ordonnance autorise la mise à jour de la réglementation de stationnement autour l'école primaire Sainte-Germaine-Cousin.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA23-(C-4.1)-026

Cette ordonnance autorise l'installation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite près du 8502, avenue Nicolas-Leblanc

ORDONNANCE NUMÉRO OCA23-(C-4.1)-027

Cette ordonnance autorise l'identification de la place du Parc, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comme une rue partagée et d'y réduire la limite de vitesse à 20 km/h.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA23-(RCA09-Z01)-004

Cette ordonnance autorise l'affichage de panneaux publicitaires sur certains sites dans l'arrondissement.

PRENEZ AVIS QUE ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 6 septembre 2023

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj, notaire